

## Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°13/T/2017 pour la réalisation des travaux de construction du Hangar

Date de publication : ...18.../...10.../2017

Date d'ouverture: ...1.../...11.../2017

### Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MUTIMBUZI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction du Hangar de la commune MUTIMBUZI.
2. La Commune a obtenu un financement de la part du Partenaire Technique Financier appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de MUTIMBUZI à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour la réalisation des travaux de construction du Hangar de MUTIMBUZI

### Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois mois calendrier (3 mois)**.

### Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités technique, juridique et financière nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service / Il est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :  
**Au Bureau de la Commune MUTIMBUZI**

Moyennant le paiement de cinquante mille (100.000fbu) francs burundais : 50 000fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000 fbu au compte n°802/50/0235/1/32 ouvert à la BGF de Bujumbura au nom de la commune de MUTIMBUZI

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :



-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

10. Une visite guidée de site sera organisée le 23/10 2017 à partir de 9h00'. Le départ aura lieu au chef-lieu de la commune MUTIMBUZI à 8h30'.

#### Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission(ou chèque certifiée) de un million ( 1.500. 000 FBU) de francs burundais. Les chèques certifiés sont acceptés.
12. Les offres doivent être soumises à : La commune de **Mutimbuzi** .  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** 1.11/2017 **à 10heures précises**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 1.11/2017 à 10 heures 15min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

#### Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### 16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché.
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant.
4. Les Statuts juridique du soumissionnaire (personne morale)
5. L'Attestation de non redevabilité en originale délivrée par le service de l'OBR en cours de validité le jour d'ouverture des offres.
6. Le Certificat d'identification fiscale (NIF)
7. L'extrait du registre du commerce (copie)
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins trois mois
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS valide
10. Avoir une adresse fixe connue.



16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté et clôturé au moins un marché de travaux analogues pour l'exercice 2017 dans le cadre des projets communaux et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le (s) Maître (s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est capable de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de ligne de crédit pour bien mener l'exécution de ce marché et d'une chiffre d'affaires d'au moins de deux cent cinquante millions francs burundais (250 000 000 FBU) au cours des deux dernières années (2015 /2016).

L'absence ou la non-conformité de l'une de ces pièces est éliminatoire lors de l'analyse.

Fait à MUTIMBUZI, le 16/10/2017

L'Administrateur Communal

*I. Damien BARINDAMBI*

